LYCÉE PROFESSIONNEL
LÉON DE LÉPERVANCHE

LP LEON DE LEPERVANCHE - PROTOCOLE DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE

La lutte contre le décrochage scolaire constitue un enjeu majeur et a été déclaré priorité nationale par le ministère de l'Education Nationale. Toute la communauté éducative doit se mobiliser pour lutter contre ce phénomène qui conduit chaque année plus de 200 élèves du lycée Léon de Lépervanche à quitter l'établissement sans diplôme. Notre action doit se situer bien en amont du décrochage, dès les premiers signaux d'alerte (absentéisme, désintérêt pour l'école, incivilités répétées, perturbations en cours etc), afin de prévenir toute sortie du système scolaire.

Pour coordonner l'action des différents acteurs de terrain au sein du lycée, un groupe de prévention du décrochage scolaire a été mis en place. L'objectif est d'organiser la politique de prévention et d'accompagnement de l'établissement dans ce domaine et d'améliorer la prise en charge des élèves repérés en situation de décrochage. Notre souhait est de diminuer significativement le nombre d'élèves décrocheurs dans le lycée et de parvenir à les maintenir dans un cursus de formation en les remotivant ou en leur trouvant une solution de formation correspondant à leur profil et à leur souhait.

Il faut cependant être réaliste, tous ne pourront pas être « sauvés », mais nous devons nous engager à tout mettre en œuvre pour ne pas perdre le contact avec les élèves qui quittent l'établissement sans diplôme et ce pour faciliter un retour en formation le moment venu, ainsi que le suivi par les services de la MLDS et de la MIO.

M. Allouche assurera les fonctions de référent décrochage scolaire. Le rôle du référent décrochage scolaire est primordial. En effet, c'est lui qui pilote le dispositif de prévention et met en œuvre avec tous les acteurs de terrain la politique arrêtée par le groupe de prévention. Toutes les informations concernant les décrocheurs doivent transiter par son bureau.

Le protocole ci-dessous est mis en place dès cette rentrée scolaire 2017 et doit permettre d'harmoniser nos pratiques dans ce domaine.

Définition « élève décrocheur »: Le décrochage est un processus multifactoriel complexe conduisant à se détacher du système scolaire jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. La très grande diversité des interactions entre facteurs internes et externes au système scolaire produit autant de cas différents que de décrocheurs. Ce phénomène interroge plus largement la responsabilité du système éducatif, notamment sa capacité à faire réussir les populations les plus défavorisées. **Seuls les jeunes de 16 ans et plus,** quittant l'établissement sans diplôme ou en cours de formation (Tle Bac Pro) peuvent prétendre à une pris en charge par le dispositif de suivi et d'accompagnement de la Mission Locale.

Symptômes indiquant un processus de décrochage : désintérêt progressif de l'élève pour l'école lié au parcours personnel du jeune et au fonctionnement du système éducatif.

Parmi **les facteurs** : conditions de vie (revenus faibles, chômage, emplois précaires, etc), difficulté scolaire, démotivation, ennui, absentéisme, incivilités répétées, violence, perturbations en cours, orientation subie.

LYCÉE PROFESSIONNEL
LÉON DE LÉPERVANCHE

PREALABLE : un entretien de situation préalable et obligatoire sera dorénavant mis en place, pour toute demande de radiation.

Cet entretien sera mené :

- **par le CPE référent**, si l'élève quitte l'établissement avec une solution (projet de poursuite d'études dans un autre établissement, départ en Métropole, contrat d'apprentissage etc)

Et obligatoirement par l'un des personnels suivants :

- **par un conseiller d'orientation, l'accompagnatrice-médiatrice ou l'Assistante sociale**. L'objectif prioritaire étant de maintenir l'élève dans son cursus de formation tant qu'il n'a pas obtenu un diplôme.

Tout départ définitif d'un élève de l'établissement devra être systématiquement signalé au référent décrochage scolaire, M. ALLOUCHE. L'élève sera incité à se rendre à l'antenne MOI de sa commune. On lui remettra une copie des coordonnées du réseau.

Une fiche « de suivi et de liaison » est mise en place cette année pour chaque élève décrocheur. Tous les acteurs sont invités à réfléchir sur le contenu et la forme de cette fiche de liaison qui nous permettra d'être plus efficaces dans le suivi de l'élève décrocheur. Le document finalisé et mis en service sera utilisé pour un meilleur suivi des élèves. **Dès le signalement d'un élève, une fiche de suivi sera systématiquement établie** pour améliorer le suivi de l'élève. Elle devra être systématiquement transmise à M. Allouche qui déclenchera une procédure de « remotivation » de l'élève en dirigeant ce dernier vers les partenaires adéquats. Cette fiche accompagnera l'élève tout au long de sa prise en charge et sera renseignée par chaque intervenant.

Un dossier « décrochage scolaire » sera créé sur le réseau. Il est accessible à tous les membres du groupe de prévention. Tous les documents de référence et les fiches de suivi seront déposés dans ce dossier et pourront être consultés par chacun.

Concernant l'organisation de la prévention du décrochage, la prise en charge s'effectuera comme suit :

- **Repérage de l'élève en situation de décrochage** par les enseignants, les CPE, l'infirmière, les professeurs principaux

- **Signalement de cet l'élève au référent « décrochage scolaire »,** M. ALLOUCHE, par ces mêmes personnels

- **Mise en place d'une fiche de suivi avant la prise en charge de l'élève**

-

LYCÉE PROFESSIONNEL
LÉON DE LÉPERVANCHE

- **Orientation de l'élève par le référent décrochage à un personnel ad hoc** en fonction du diagnostic posé (Accompagnatrice-médiatrice, COP, infirmière, Assistante Sociale, responsables Tutorat, Mme PERRIN ou M. LARIVE)

- **Prise en charge par le personnel ou les personnels qui renseignent systématiquement la fiche de suivi**

- Retour d'information au référent décrochage (fiche de suivi)et dépôt de la fiche dans le dossier de partage sur le réseau

DESIGNATION OBLIGATOIRE PAR LE REFERENT DECROCHAGE D'UN TUTEUR RESPONSABLE DU SUIVI DE L'ELEVE EN SITUATION DE DECROCHAGE (à voir avec Mme PERRIN et M. LARIVE)

- Un point régulier sera fait lors de réunions du groupe de prévention. Le rythme de ces réunions reste à déterminer (trois réunions annuelles : Toussaint, Février et Juin)

- Le référent décrochage scolaire assure la liaison avec la MOI et le responsable de la PSAD Ouest, Mme PONIN (mise à jour de la liste des jeunes injoignables ou absents à une convocation de la MOI, **transmission mensuelle** de la liste des décrocheurs du lycée en amont de la campagne SIEI, transmission de la liste des sortants potentiels d'une année scolaire)

La question se pose de savoir s'il serait envisageable d'ouvrir dès cette année au LP un module d'accueil en lycée (MODAL) comme il en existe dans certains lycées dans l'académie. Cette structure est réservée aux lycéens de 15 ans ou plus qui présentent un fort risque d'entrer dans un processus de déscolarisation.

Le lycée pourra également proposer tout dispositif de prévention innovant permettant de répondre aux problématiques propres à l'établissement. Ces dispositifs pourront bénéficier d'un financement MLDS. Les thématiques retenues sont : l'aide à la parentalité, la médiation artistique ou culturelle, l'art thérapie. Mme EUPHRASIE propose un atelier de sophrologie.

Dans le cadre de la semaine nationale de la persévérance scolaire des actions pourront également être mises en place.